

Engagements en cours
*Progrès de l'Afrique depuis le 2e Forum interrégional sur la
Mise en œuvre des lois et des politiques sur le déplacement interne en Afrique
Octobre 2025*

RÉSUMÉ

En 2024, le HCR, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et le Groupe d'experts sur la protection des PDI ont réuni treize délégations de pays africains à Dakar pour le [2e Forum interrégional sur la mise en œuvre des lois et des politiques relatives au déplacement interne](#).

Les pays participants étaient le Burundi, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Somalie et le Soudan du Sud. Le Forum a fourni une plate-forme d'échange entre pairs sur l'harmonisation du droit national avec la Convention de Kampala et sa mise en œuvre, mettant en évidence les réussites, les défis et les pratiques innovatrices à travers le continent.

Un an plus tard, cette réunion de suivi qui s'est tenue le 18 septembre 2025 a permis à onze gouvernements participants de partager les progrès accomplis et de réfléchir aux défis rencontrés en matière de droit et de politique relatifs au déplacement interne depuis l'événement de Dakar. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des PDI a modéré l'événement, qui a débuté par des mots d'ouverture prononcés par le HCR, la Norvège et la Suisse. Cette note résume la discussion.

Mises à jour par pays sur les progrès de la législation et des politiques relatives aux PDI

Des représentants du Cameroun, de l'Éthiopie, du Mozambique, du Niger, du Nigeria, du Burundi, de la RDC, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Mali ont fourni des mises à jour détaillées sur leurs avancées législatives et politiques, leurs défis et leurs initiatives en cours liés à l'harmonisation du droit national avec la Convention de Kampala et sa mise en œuvre et celle des cadres nationaux pour les PDI.

- **Processus de ratification du Burundi :** La ratification de la Convention de Kampala par le Burundi a été approuvée par le Conseil des ministres et attend une décision parlementaire. Cela a été retardé par la période électorale. La délégation qui a participé au Forum interrégional 2024 à Dakar a présenté le rapport du Forum au Premier ministre. Par la suite, le Ministère de la solidarité nationale a été contacté, qui devait préparer la ratification de la Convention de Kampala. En février 2025, l'approbation de la ratification a été transmise au Parlement, où le processus continuera de progresser.

Développement de la stratégie nationale de solutions durables du Cameroun : Le Cameroun a adopté une approche en deux phases pour faire face au déplacement interne et établir les conditions nécessaires à des solutions durables pour les PDI. La

première phase a consisté en un cadre stratégique comportant douze orientations prioritaires alignées sur la stratégie macroéconomique nationale. La deuxième phase est axée sur l'élaboration d'une stratégie nationale de solutions durables fondée sur des données à jour provenant de trois régions prioritaires. Ce processus est appuyé par des partenaires internationaux, notamment l'OIM, le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, et supervisé par le Comité National Gouvernemental en charge des Flux Migratoires, logé dans les Services du Premier Ministre. En décembre 2024, le Cameroun a adopté la Loi N°2024/015 régissant la Protection Civile au Cameroun, qui intègre quelques aspects des dispositions contenues dans la Convention de Kampala, notamment la question de la coordination des interventions humanitaires.

- **Cadre juridique et réponse humanitaire du Tchad :** En 2023, le Tchad a adopté une loi nationale sur la protection, l'assistance et les droits des PDI. Le HCR est le principal partenaire qui soutient le gouvernement dans la mise en œuvre de cette loi. Dans le contexte des pressions humanitaires actuelles, en particulier celles découlant de crises régionales telles que les violences venant de Boko Haram, qui ont déplacé plus de 300 000 personnes, le Tchad élabore une stratégie nationale pour des solutions durables. Les participants du Tchad ont invité la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des PDI à se rendre dans le pays et à soutenir les efforts visant à mettre en œuvre la nouvelle loi et la nouvelle stratégie.
- **Efforts législatifs et opérationnels de la RDC :** La RDC a accéléré ses efforts pour adopter une législation sur la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et allouer des ressources aux populations déplacées. Parmi les principales avancées, on peut citer la signature du décret interministériel n° 008 CAB. MIN/AFF.SOC.A.H.S.N/2024 sur la gestion des déplacements internes en RDC, l'organisation des réunions de haut niveau pour relancer l'adoption de la loi sur les personnes déplacées par la commission juridique du gouvernement, et la mise en œuvre de la loi n° 22/065 sur la protection et la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et de crimes contre la paix et la sécurité. Cependant, la réorientation des priorités due à la détérioration de la situation sécuritaire dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri entrave les progrès.
- **Progrès législatifs de l'Éthiopie :** L'Éthiopie a finalisé son projet de loi sur les PDI, élaboré en collaboration avec le Cabinet du Premier ministre et le ministère de la Paix, et l'a soumis au Conseil des ministres pour approbation. En 2025, le Conseil national a promulgué une directive pour la mise en œuvre coordonnée des lois nationales, comprenant les efforts en matière de prévention, d'analyse des causes profondes et de solutions durables. Les proclamations n° 1178/2020 et n° 1187/2020 constituent le fondement juridique de la protection des PDI et désignent le ministère de la Paix comme principal organe de coordination.
- **Plan d'action multisectoriel du Mozambique :** Le Mozambique a lancé un plan d'action multisectoriel en avril 2025, visant à mettre en œuvre sa politique et sa stratégie nationales en matière de PDI. Coordiné par l'Institut national pour la gestion et la réduction des risques de catastrophes (INGD), la mise en œuvre du plan est supervisée par un groupe de travail multisectoriel. Cette initiative fait suite à un atelier organisé en 2023 conjointement par le gouvernement et le HCR sur la traduction de la Convention de Kampala dans le droit national, qui a recommandé un examen complet du cadre juridique et politique du Mozambique pour l'aligner sur les normes internationales. L'existence de la politique et du plan d'action a fourni un point d'entrée

précieux pour la discussion et l'intégration des PDI dans les systèmes de données nationaux.

- **Développements législatifs et politiques au Niger :** Le Niger a intégré la Convention de Kampala dans son droit interne par le biais d'une loi de 2018 et a créé un Comité national de coordination sous l'égide du ministère de la Solidarité nationale pour superviser la protection et l'assistance aux PDI. Un projet de décret visant à opérationnaliser un fonds national de protection et d'assistance aux PDI est en cours de validation avant d'être soumis au gouvernement pour adoption, en même temps qu'un projet de loi sur la gestion des risques (loi n° 2022-61). Le gouvernement prépare également un rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Kampala et fait avancer une stratégie nationale pour des solutions durables, tandis que l'aide aux personnes déplacées dans quatre régions humanitaires se poursuit.
- **Avancées législatives et étatiques du Nigeria :** Après de longues délibérations en 2023, le projet de loi nigérian sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays a été adopté par les deux chambres de l'Assemblée nationale en juillet 2025 et attend désormais l'approbation du président. Des efforts de plaidoyer sont actuellement menés auprès du ministère de la Justice et du procureur général afin de garantir que les conseils nécessaires soient fournis au président. L'État de Benue a lancé son plan d'action pour les personnes déplacées en janvier 2025 et le gouvernement de l'État a approuvé sa politique en matière de personnes déplacées à l'intérieur du pays en septembre 2025.
- **La loi somalienne en cours d'approbation :** La loi sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été adoptée en 2025 par le Parlement fédéral et est actuellement en attente de l'approbation de la chambre haute, prévue pour octobre 2025. Cette loi établirait un cadre juridique complet et des mécanismes de coordination assortis de dispositions budgétaires.
- **Solutions durables au Soudan du Sud :** Le Soudan du Sud fait avancer son projet de loi sur le déplacement interne et met en œuvre l'initiative "Solutions durables pour l'action" dans 10 États, avec le soutien du HCR, de l'OIM et du PNUD. Ainsi, elle a rapatrié et fourni un abri à plus de 389 000 rapatriés, déplacés internes et réfugiés, dans le but de leur offrir des opportunités en matière de logement avec l'aide internationale. Le gouvernement cherche à obtenir un soutien supplémentaire de la part du HCR pour l'aider à déposer le projet de loi au Parlement. Une enquête nationale est en cours afin d'assurer une collecte complète de données pour l'élaboration des politiques.
- **Réalisations législatives et opérationnelles du Mali :** La loi malienne sur le déplacement interne est en attente de validation finale et d'adoption, tandis que la Stratégie nationale sur les solutions durables est en cours de mise en œuvre après avoir été signée par le Ministre de la Santé et du Développement Social en mars 2025. Une structure nationale de coordination supervise la gestion des sites de PDI et l'enregistrement biométrique. Les « Villages de l'espoir » au Mali sont des extensions urbaines conçues spécifiquement pour les PDI avec des infrastructures et des services. Ceux-ci établissent les conditions de solutions durables et permettent aux urbanistes de réinventer et d'étendre l'aménagement des villes de manière inclusive.

Défis et solutions dans la mise en œuvre de la politique sur les PDI

Les participants de plusieurs pays, dont l'Éthiopie, le Mozambique, le Nigeria, la RDC et le Soudan du Sud, ont discuté de défis communs tels que les pénuries de financement, les difficultés de coordination, les goulets d'étranglement législatifs et les problèmes de sécurité, et ont partagé des stratégies pour surmonter ces obstacles, notamment le plaidoyer, la coordination interministérielle et le soutien international.

- **Contraintes de financement :** Le Mozambique, l'Éthiopie, le Niger et le Soudan du Sud ont souligné que les déficits de financement importants constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre de plans d'action et de solutions durables, et ont appelé à un soutien accru des banques internationales et multilatérales de développement.
- **Mécanismes de coordination :** L'Éthiopie et le Nigeria ont décrit la mise en place de conseils nationaux, de comités interministériels et de groupes de pilotage pour rationaliser la mise en œuvre des politiques et les processus législatifs, visant à surmonter les retards bureaucratiques.
- **Problèmes de sécurité et d'accès :** La RDC et le Tchad ont signalé que le conflit et l'insécurité en cours dans certaines régions entravent l'intervention du gouvernement et la fourniture d'une assistance aux PDI, nécessitant un engagement humanitaire et un plaidoyer continu.
- **Plaidoyer et sensibilisation :** Le Nigeria et d'autres pays ont souligné la nécessité d'un plaidoyer de haut niveau pour accélérer l'approbation législative, sensibiliser les décideurs politiques et mobiliser des ressources pour une mise en œuvre efficace des politiques.

Soutien international et échange entre pairs

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies, la Directrice de la Division de la protection internationale du HCR et des représentants de la Norvège et de la Suisse ont souligné l'importance du leadership gouvernemental, de la collaboration internationale, du dialogue continu et de la coopération multilatérale. Reconnaisant la crise mondiale actuelle du financement, ils ont souligné la nécessité d'adopter des approches durables et l'importance de stratégies inclusives ancrées localement qui impliquent les personnes déplacées dans la prise de décision. Ils ont réitéré leur engagement à soutenir les efforts nationaux, à faciliter l'apprentissage entre pairs et à fournir une assistance technique et financière.

Mot de la fin et prochaines étapes

Le HCR et la Rapporteuse spéciale ont conclu la réunion en reconnaissant les progrès significatifs accomplis dans tous les pays avec des approches diverses, en réitérant l'importance d'une collaboration continue et en encourageant les participants à maintenir l'élan pour faire progresser les droits et les solutions pour les PDI. La Rapporteuse spéciale a encouragé les participants à continuer de travailler en réseau, en offrant un soutien pour le plaidoyer et les besoins techniques, et a souligné le caractère continu du dialogue et la responsabilité collective de faire progresser les droits des PDI.